Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le

ID: 027-212705388-20211012-2021 10 12-AR

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT ARRÊTÉ LANÇANT LA PROCÉDURE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2021-10-12 LANÇANT LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 153-36 et L 153-41 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2012 approuvant le PLU, et la délibération du 28 mai 2021 approuvant la modification du PLU.

Considérant le besoin de revoir un certain nombre de dispositions règlementaires du PLU et de rectifier des erreurs matérielles.

Considérant que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à : Changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables:

Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ; Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;

Induire de graves risques de nuisances.

ARRÊTE

Article 1

En application des dispositions des articles L153-36 et L153-41 du code de l'urbanisme, une procédure de modification du PLU est engagée.

Article 2

Le projet de modification consiste en :

- 1. Clarifier la notion de logements liés aux entreprises
- 2. Mieux organiser l'arrêt ou le stationnement des véhicules devant les propriétés
- Mieux gérer les eaux pluviales 3.
- 4. Protéger les ouvrages hydrauliques et paysagers
- Augmenter l'emprise au sol maximale 5.
- Adapter les pentes de toit pour les annexes et les extensions 6.
- 7. Préciser la notion de surface en espaces verts collectifs
- 8. Rectifier des erreurs matérielles

Article 3

Le dossier sera notifié à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux personnes publiques mentionnées à l'article L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saint Étienne l'Allier le 12 octobre 2021

Le Maire, T. BEAUCHE year-Charles